

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°49 Décision portant délégation des pouvoirs disciplinaires à M. Pitou, chef du poste administratif de Tadjourah.

n°49

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 janvier 1931

Numéro JO
n° 410 du 31/01/1931

Date du numéro
31 janvier 1931

VISAS

le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion « honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'article 2 du décret du 15 novembre 1924, portant réglementation des sanctions de police administrative indigène, promulgué par arrêté du 11 décembre 1924

Vu la décision n° 82, du 28 janvier 1931, nommant M. Pitou, garde principal de la garde indigène, chef du poste administratif de Tadjourah;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — Les pouvoirs disciplinaires sont délégués au garde principal de la garde indigène Pitou (Albert), dans l'exercice de ses fonctions de chef de poste administratif de Tadjourah.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac